

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3783**

commune (s) :

objet : Travaux de revêtements et de cloisons à réaliser sur les ouvrages d'épuration et de relèvement -
Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3783**

objet : **Travaux de revêtements et de cloisons à réaliser sur les ouvrages d'épuration et de relèvement - Lancement de la procédure adaptée - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché portant sur les travaux de revêtements et de cloisons à réaliser sur les ouvrages d'épuration et de relèvement des eaux usées, et leurs bâtiments annexes.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure adaptée, conformément aux articles 144 III a et 146 du code des marchés publics, la Communauté urbaine agissant en qualité d'entité adjudicatrice dans le cadre des articles 134 et 135 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché ne comporterait pas d'engagement minimum annuel. Il comporterait un engagement de commande maximum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC, annuellement.

Le présent dossier concerne également l'autorisation donnée à monsieur le Président pour signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure adaptée en vue de l'attribution du marché d'un marché portant sur les travaux de revêtements et de cloisons à réaliser sur les ouvrages d'épuration et de relèvement des eaux usées, et leurs bâtiments annexes,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure adaptée, conformément aux articles 144 III a et 146 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par le représentant de l'entité adjudicatrice.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet les travaux de revêtements et de cloisons à réaliser sur les ouvrages d'épuration et de relèvement des eaux usées, et leurs bâtiments annexes pour un montant annuel maximum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution du représentant de l'entité adjudicatrice.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 - comptes 6063 et 6152 de la section de fonctionnement - opération 2P19O2178 - Activité épuration en régie.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.